



Conseil communal du 27/05/2026

Réponse à l'interpellation n°36 :

« Les 15 premiers jours de rénovation de façade exonérés de taxes ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal PS » *(ordre du jour complémentaire)*

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation relative à la taxe d'occupation du domaine public dans le cadre des rénovations de façades.

Je partage pleinement le constat selon lequel la rénovation du bâti constitue un enjeu important pour la qualité du cadre de vie, l'attractivité des quartiers et l'image de notre commune. Les investissements réalisés par les propriétaires privés participent effectivement à l'amélioration générale du patrimoine communal et méritent d'être encouragés.

C'est dans cet esprit que la commune a pris plusieurs initiatives concrètes afin d'accompagner les citoyens dans leurs démarches de rénovation. Je pense notamment à la création du guichet primes communal avec un accompagnement structuré. Ce dispositif visait précisément à aider les habitants à accéder plus facilement aux aides disponibles et à encourager les travaux de rénovation du bâti.

Concernant plus spécifiquement la récente adaptation de la taxe d'occupation du domaine public, il convient de rappeler que celle-ci s'inscrit dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour les pouvoirs locaux. À ce stade, il est encore trop précoce pour disposer d'une évaluation objective et complète de l'impact de cette modification sur le coût global des rénovations de façade ou sur le comportement des ménages en matière d'investissement.

Je resterai néanmoins attentif à l'évolution de la situation et aux éventuels effets observés sur le terrain. S'agissant de la proposition d'exonération durant les quinze premiers jours de chantier, celle-ci implique une diminution des recettes communales qui, dans le contexte financier actuel de la commune, ne peut être envisagée à ce stade. La situation budgétaire de Saint-Josse ne permet malheureusement pas aujourd'hui une révision de cette fiscalité.

Plus largement, je souhaite poursuivre une approche équilibrée consistant à soutenir, dans la mesure des moyens de la commune, les démarches de rénovation et d'amélioration du bâti tout en veillant à préserver les équilibres financiers indispensables au fonctionnement des services communaux.

Je vous remercie pour votre écoute.